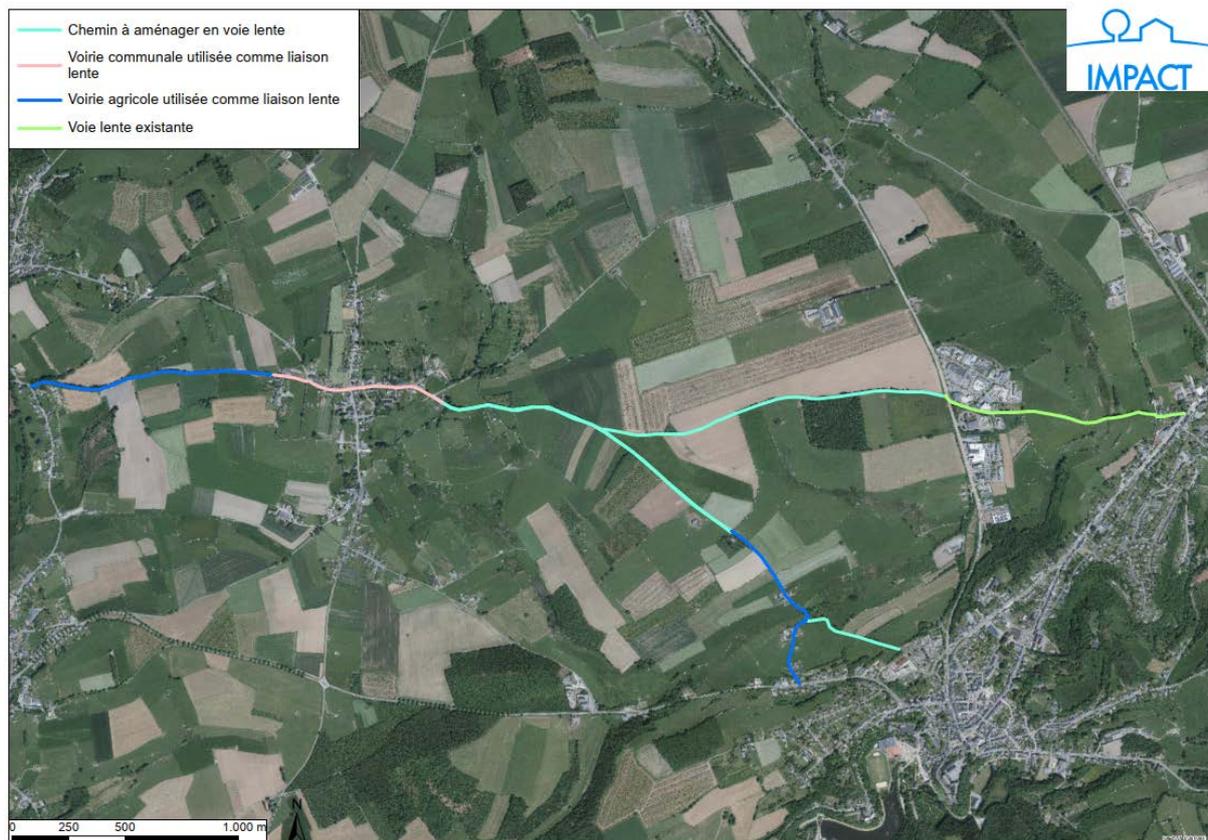


Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Aménagement d'une voie lente	Fiche n° M-1.03
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE GRANDVOIR ET NEUFCHATEAU/SEMEL

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager une voie lente pour connecter les villages de Grandvoir et Tournay, d'une part, au centre de Neufchâteau et, d'autre part au parc d'activités économiques de Semel. Sur le tracé, on peut apercevoir deux ramifications, une allant vers Semel et une allant vers Neufchâteau.



Le tracé propose d'adapter les aménagements à réaliser sur chaque tronçon en fonction de leur état. Cela permet de ne pas surinvestir sur des tronçons qui sont initialement bien équipés.

Pour ce faire, le tronçon entre Grandvoir et Tournay est un chemin agricole qui ne demande pas d'aménagement supplémentaire au niveau du revêtement. La traversée de Tournay nécessite d'être sécurisée grâce à un marquage au sol qui permettra de conscientiser les automobilistes à l'éventuelle présence de cyclistes.

Concernant les derniers tronçons entre Tournay et Neufchâteau (à la Chaussée de Bertrix ou au centre médical) ou la zone de « Semel », une bande de béton de 3m sera mise en place sur toute leur longueur.

Certains tronçons sont uniquement accessibles aux charrois agricoles et aux usagers faibles. Afin de dissuader les automobilistes d'emprunter ces portions de voie lente tout en permettant aux charrois

agricoles de passer, une piste cyclable de 1,5m de large sera aménagée avec de l'empierrement sur le côté sur les premiers mètres du cheminement.

Le croisement entre le Chemin des Morts et la RN40 au zoning de Semel devra être sécurisé, afin de rendre les usagers faibles bien visibles des automobilistes.

Enfin, l'installation de balisage ainsi que de petit mobilier ponctuel (banc, table pique-nique, etc) permettra de valoriser la voie lente dans son ensemble et d'inviter les usagers à l'emprunter régulièrement.

2. Justification du projet

Les liaisons en faveur de la mobilité douce sont très importantes à développer et à valoriser. Elles permettent de créer un tissu d'axes de transit sur l'ensemble du territoire afin de connecter les endroits plus reculés aux points de liaison important, et ce parfois de façon plus aisée que la traditionnelle voiture.

On constate une volonté communale de promouvoir la mobilité douce utilitaire sur le territoire. Dernièrement, la Commune a aménagé le chemin de Perchepai qui relie la gare de Longlier au zoning de Semel.

Le projet cadre parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Il a aussi été mis en évidence que les déplacements piétons et cyclistes apparaissent comme peu sécurisés, ou qu'il manque des liaisons et des infrastructures pour constituer un réseau de mobilité douce sécurisé sur la commune.

Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages. Le projet permettra de relier les villages du nord de la commune avec le centre de Neufchâteau, le zoning de Semel et même la gare de Longlier. Cela incitera davantage les habitants des villages de Petitvoir, Grandvoir et Tournay à utiliser un mode de déplacement doux et à réduire l'utilisation de la voiture pour de courts trajets pour se rendre notamment dans le centre de Neufchâteau, dans les commerces ou à la gare de Longlier. Cette liaison aura aussi pour effet d'inciter à plus de multimodalité.

La liaison vers Neufchâteau-centre (près du centre médical) offre l'avantage de donner un accès direct aux services (maison de repos, crèche, centre médical, ...), en dehors des grands axes de circulation. En plus, ce cheminement fait déjà partie du GRP151.

Certains tronçons de ces tracés existent déjà à l'heure actuelle mais ne sont pas assez sécuritaires. De simples aménagements rendraient cette liaison plus agréable et plus sécurisée pour ceux qui l'empruntent.

Pour terminer, il existe un projet de liaison lente sécurisée entrepris par la Région Wallonne visant à relier le zoning de Semel à Neufchâteau-centre. En mettant en place la liaison Grandvoir-Neufchâteau/Semel, cela permettra d'étendre le réseau de mobilité douce présent sur le territoire.

Effets directs et multiplicateurs :

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire
- Meilleure accessibilité aux services

Interactions avec d'autres fiches du PCDR :

- IM 1.07 : Commune en Santé
- IM 1.08 : Développement d'une politique de mobilité douce
- M 2.02 : Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M 2.07 : Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- M 2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- IM 2.03 : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- M 3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M 3.07 : Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M 3.08 : Création d'une liaison lente à Longlier
- IM 3.09 : Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune
1.1. En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité
2. Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal
2.2 En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs
5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines
7. Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et l'ASBL Grande Forêt d'Anlier	Développer l'offre de randonnées
	Promotion du slow tourisme
	Préservation du paysage et du patrimoine
Plan Communal de Mobilité (2008)	Encourager l'utilisation de la voie ferrée et amélioration des liaisons pour le transport de passagers
	Aménagement sécuritaire pour les modes doux

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Santé des utilisateurs – Développement accru de liens entre les villages
ENVIRONNEMENT	★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants – Réduction des émissions de CO ₂
ÉCONOMIE	★ Développement de l'attractivité du territoire et retombées indirectes liées au tourisme – Liens vers les commerces du zoning

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables - vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p>

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Voir tracé
- **Statut de propriété :** chemins et voiries communaux
- **Statut au plan de secteur :** divers (agricole, habitat à caractère rural, habitat, activité économique, ZACC) (voir carte en annexe)

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** GRACQ

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire étant donné que certains chemins faisant partie de cette liaison sont déjà existants. Cela permet d'effectuer des travaux moins importants qui sont réalisables plus facilement et rapidement. De plus, ce projet permet d'apporter une plus-value certaine au territoire et le développement d'une mobilité douce est un sujet soutenu par de nombreux habitants.

État du dossier

La liaison a été identifiée sur le terrain.

Un aménagement en faveur des modes doux est programmé le long de la N40, ce qui permettra également de connecter le zoning de Semel au centre de Neufchâteau.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Reprofilage de l'empierrement existant + nouveau revêtement en béton sur 3m de large et mise à niveau des accotements, pour les chemins en empierrement en bon état. Coût estimé à 355€/m de voirie.
- Mise en place de 5 dispositifs « bloqueurs ». (1,5m de piste cyclable en béton avec de l'empierrement sur le côté) et dispositifs de protection au niveau de la RN40.
- Mise en place de la signalétique.
- Installation de petits mobiliers.

Planification

- Démarches administratives
- Réalisation des travaux (dont la signalétique)

Démarches administratives à réaliser

- Obtention des conventions faisabilité et réalisation
- Obtention des permis nécessaires à la réalisation de la liaison
- Adoption de règlements de police

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Promotion du tracé et actions de sensibilisation à la propreté et à l'entretien du tronçon.

8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant
Tronçon Tournay - Neufchâteau	639.000 €
Tronçon Tournay - Semel	550.250€
Tronçon Granvoir-Tournay	17.750 €
Honoraires (9%)	108.630 €
Total HTVA	1.315.630 €
TVA (21 %)	276.282,30 €
Total TTC	1.591.912,30 €

Répartition des couts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
1.591.912,30 €	680.000 € D GARNE-DDR Catégorie 1 – Mobilité douce – 80% (850.000€)	911.912,30 €

Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de la liaison lente	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de personnes empruntant cette liaison	Fréquentation hebdomadaire régulière (50)	Compteur intelligent

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**Contraintes naturelles existantes : Le reliefCadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires : /**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 6.800m
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - o Coûts/m : 234,1 €/m
 - o Coûts/personnes impactées : 194,5 €/hab (8 186 habitants au sein de la commune)
 - o Etudes de différentes alternatives : /
 - o Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Liaison qui permet de sensibiliser les riverains au contexte et aux paysages environnants

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : 3 350 m (chemin de 3m de large)
 - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : /

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Projet dédié aux cyclistes mais également accessible aux piétons.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

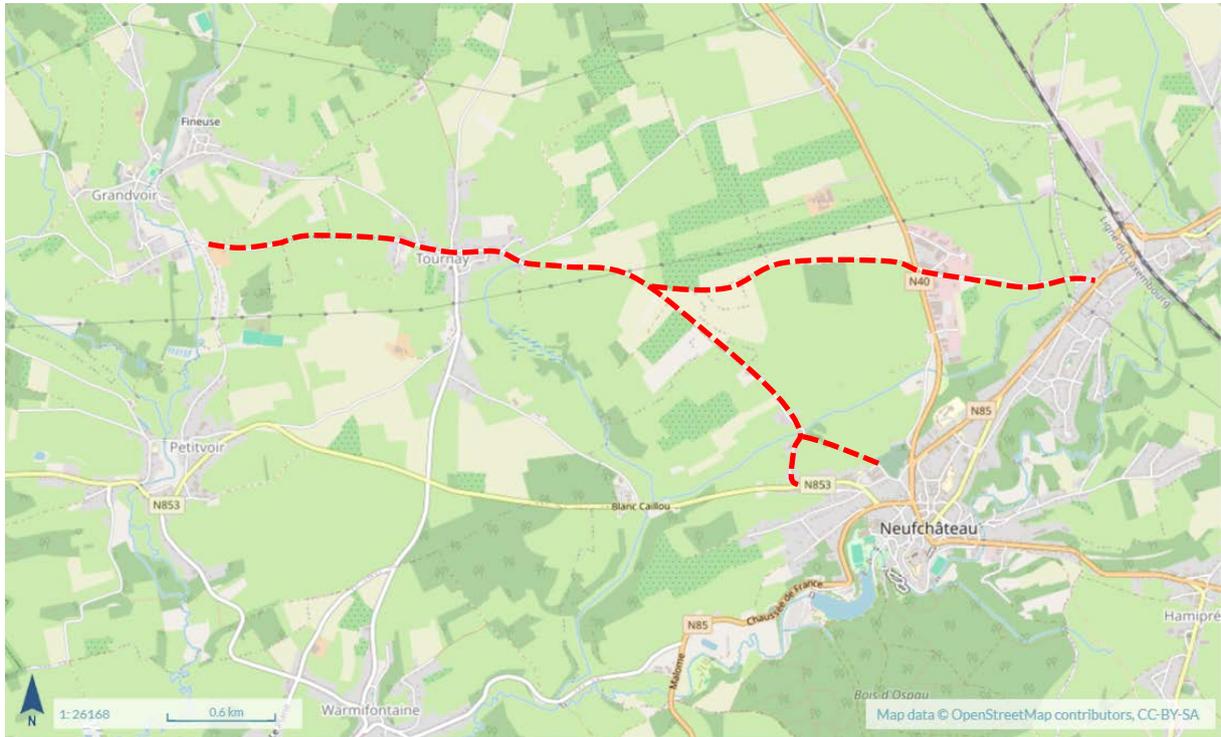
- Exemples de points d'attention :
 - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
 - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : non défini à ce jour

H. Intégration du projet dans l'environnement :

- Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?
Positif car il permettra aux riverains de pouvoir traverser les villages à vélo de manière sécurisée. Une manière pour eux de voir leur commune sous un autre angle. Négatif dans le sens où il faudra imperméabiliser une partie du tronçon pour qu'il soit praticable.
- Impact sur le voisinage ? Pas d'impact.
- Mesures envisagées ? /

11. Annexes

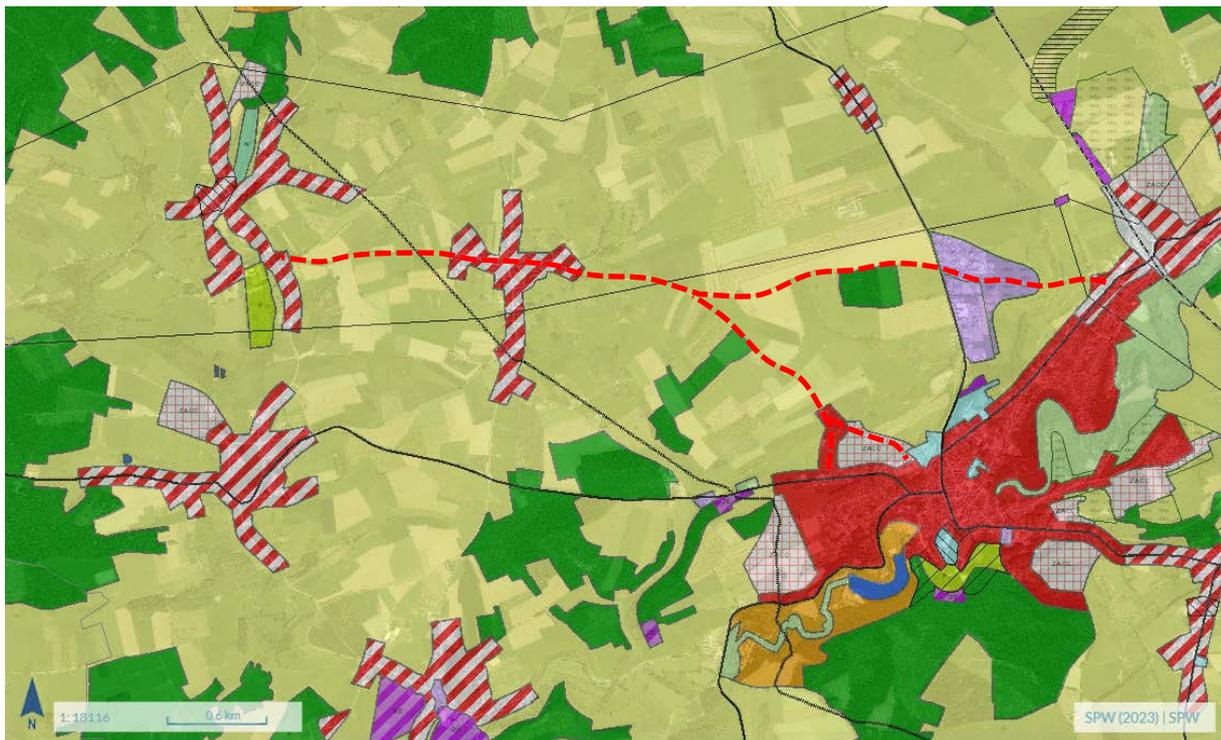
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexes 3 et 4 : Reportage photographique et état des lieux

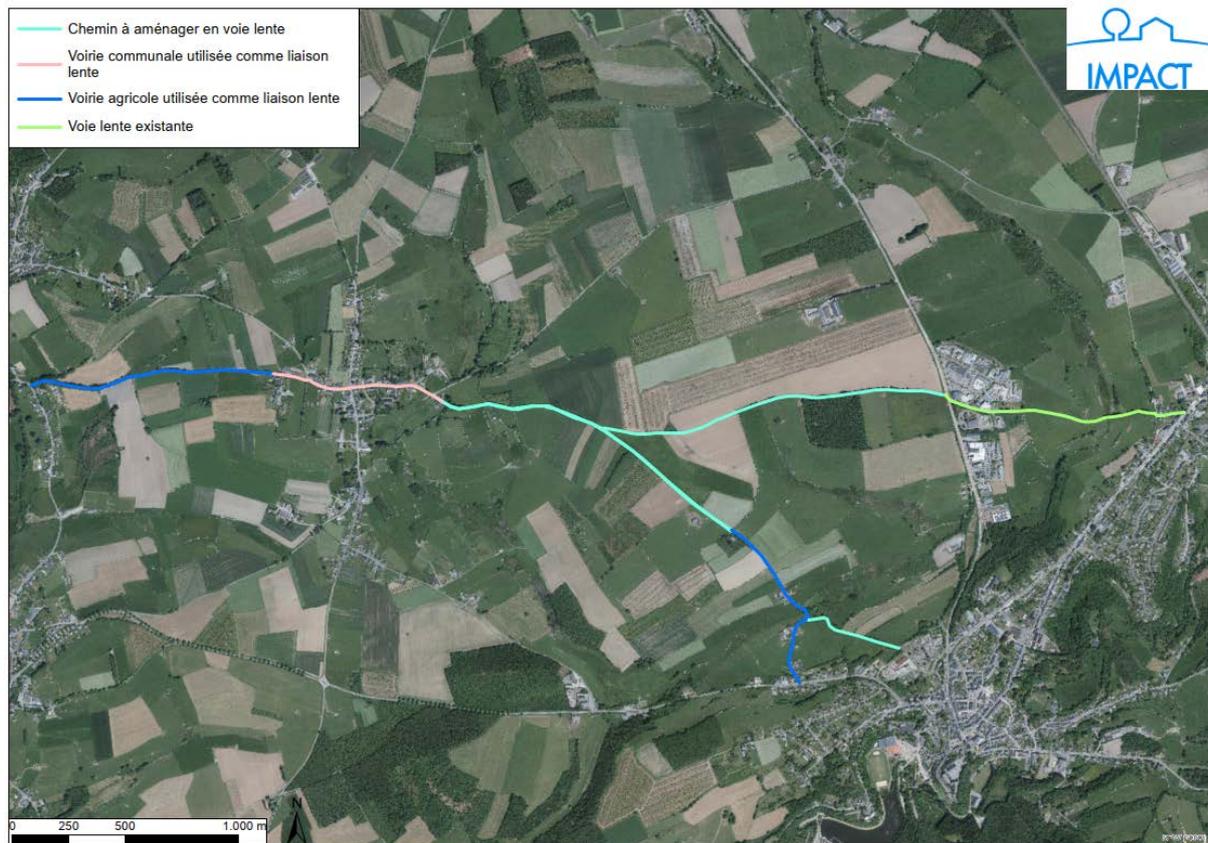
Les photos ci-dessous ont été réalisées via Google Maps.









Annexe 5 : Tracé esquisse**Annexe 6 : Liste des projets de même fonction**

Ce projet de voie lente permettra d'agrandir le réseau de voies lentes dans la commune de Neufchâteau. Dernièrement, la Commune a aménagé le chemin de Perchepai qui relie la gare de Longlier au zoning de Semel. Dès lors, cela permettra aux habitants de Tournay de rejoindre la gare de Longlier et le zoning de Semel par voie lente.